

UUDP-VIROFLAY

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Compte-rendu du rendez-vous avec Monsieur le Maire du Mardi 13 Février 2024

Présents :

Pour la Mairie : Monsieur le Maire, Monsieur J.P.Olier

Pour l'UUDP : A.Bassez, S.Hellard

Les différents sujets inscrits à l'ordre du jour sont passés en revue :

1) L'évolution des constructions neuves et celle du nombre d'habitants.

Il y a eu peu d'immeubles qui ont été livrés en 2023. Actuellement, il y a 174 logements en construction dont 42% de logements sociaux.

L'objectif de construction de logements sociaux sur les trois dernières années n'a pas été réalisé par la ville, elle a donc été considérée comme « carencée » par le Préfet avec augmentation de 74% des taxes de carence.

Le nombre d'habitants de Viroflay est actuellement de 17000, donc stable pour l'instant.

2) Les aménagements de voirie pour le partage de la rue :

La matérialisation de la mise en place des circulations cyclables sur la commune est en cours. Deux itinéraires cyclables protégés seront disponibles, l'un, par bande cyclable, sur la Rive Gauche, l'autre, par tronçons à bande en contresens, sur la Rive Droite.

Pour la piste cyclable en bordure de la forêt de Meudon, elle est d'intérêt communautaire c'est donc VGP qui mène les discussions avec l'ONF.

Les doubles-sens cyclistes seront permis dans toutes les rues en sens unique pour les voitures seulement si un panneau de signalisation, vu des cyclistes, autorise le double sens. La sécurité de chacun sera obtenue si tous respectent le partage équitable de la rue.

3) L'aménagement du Village :

L'UUDP demande s'il ne vaudrait pas mieux d'avoir un beau parterre végétal au lieu d'un bassin devant Saint-Eustache. M. le Maire indique qu'il lui semble préférable d'avoir un point d'eau, faisant miroir d'eau, dans ce secteur comme il y en a beaucoup avec fontaine sur les places des villages.

L'appel d'offres a été lancé et les offres reçues pour les 4 lots du projet. Le choix doit être fait à la fin février et les travaux commencer en mai pour une durée de 18 mois.

4) Les aménagements de voirie autour de la place de la Fête :

Seuls les travaux de voirie sur le pourtour de la piscine et du grand marronnier ont été entrepris, il reste le sablage à effectuer pour obtenir un aspect granuleux rose-pale. Un passage surélevé est prévu sur la rue Jean Rey devant la piscine.

Les autres travaux de voirie sont prévus en 2025 après la terminaison des différents chantiers de construction du secteur.

Les travaux de rénovation des « 7 ponts » ont été repoussés après 2025 par la SNCF.

5) Les divers travaux de voirie :

M.Olier indique que les travaux commencent pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement des rues Lamartine et Chanzy et que la consultation des riverains de ces rues est en cours pour un aménagement ultérieur pour les trottoirs, les plantations et les enfouissements.

Les travaux de voirie se terminent dans la rue des Combattants tandis que ceux de la route du Pavé de Meudon proches de la rue Corneille vont commencer. Il est envisagé de changer le côté du stationnement (de la bordure de la forêt vers le côté ville) de la route du Pavé de Meudon.

6) Les plannings des constructions pilotées par la Mairie :

Pour le gymnase des Prés-aux-Bois, il comporte 4 phases, en mars débutera celle de la salle de Gym. L'ensemble doit être terminé fin 2025.

Pour la maison de Dieuleveut, qui accueillera les ados et des jeunes du collège, elle doit être livrée en juin. Cela libérera l'immeuble Arcados qui pourra être utilisé pour le transfert des activités de la Forge.

Pour la Forge, le recours gracieux a été refusé et les problèmes avec les voisins résolus. L'appel d'offres doit être dépouillé ces jours-ci. Les travaux doivent commencer au 3^{ème} trimestre 2024 pour 16 mois.

La crèche dans l'immeuble des Réservoirs doit être, maintenant, livrée en juillet 2024.

Pour la Place de Verdun, l'EPFIF est en discussion avec les propriétaires pour le rachat des terrains, les constructions devront répondre aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France qui sont plus strictes que celles du PLU.

Etant donné les restrictions financières imposées à la ville, les travaux concernant les rénovations de la salle Dunoyer de Segonzac et ceux du Marché sont remis à plus tard.

7) La végétation dans la ville et les risques d'îlots de chaleur :

M. le Maire rappelle que le PLU demande des espaces de pleine terre et exige la plantation d'arbres et que les rues suffisamment larges possèdent des alignements d'arbres qui sont renouvelés en cas de besoin.

8) Les antennes-relais pour la téléphonie mobile :

Une campagne de mesure des niveaux des ondes électromagnétiques doit être lancée par les Services de l'Urbanisme suite à la mise en service des nouvelles antennes des différents opérateurs. L'UUDP souhaiterait que ces mesures soient faites dans les logements déjà testés dans le passé pour constater les évolutions des ondes.

Pour les dernières demandes d'installations d'antennes relais par Free au 31bis avenue du Général Leclerc et au 20 rue des Sables, M. le Maire leur a transmis une lettre de refus cumulant les arguments de la Ville et ceux fournis par l'UUDP.

D'autres demandes de Free ont été refusées par les propriétaires des appartements dans les immeubles concernés.

9) Les investissements de la Ville pour les économies d'énergies :

Viroflay fait depuis un certain nombre d'années des investissements pour assurer des économies d'énergies dans les locaux et installations de la ville. M. le Maire indique que, par rapport à 2021, les dépenses de gaz ont diminué de 30% et celles d'électricité de 11%.

Les aménagements effectués à l'école des Arcades ont permis une économie de chauffage de 42%.

Pour l'éclairage des rues, il est passé à 97% en LED qui consomment peu. Des tests d'éclairage avec détection automatique ont été installés dans les rues François Gaillard et d'Estienne d'Orves.

10) Compostage des déchets végétaux dans les résidences :

Un certain nombre de résidences se sont portées volontaires pour installer des composteurs. Dans certaines d'entre elles la quantité de compost produite est trop importante pour l'utiliser sur la surface du terrain, il y a donc un surplus de compost, pour d'autres résidences c'est la matière sèche (les feuilles) qui manque.

M. Olier indique que, dans ces cas, il peut être fait appel aux Services Techniques de la Ville qui peuvent reprendre les surplus de compost ou fournir de la matière sèche.

M. le Maire ne souhaite pas installer des composteurs en libre-service sur la voie publique car ils sont très encombrants sur des trottoirs peu larges, de plus ils nécessitent de l'entretien et risquent d'amener des odeurs et des rats si des produits comme de la viande ou du poisson y sont déposés.

11) Dépôts sauvages :

Les dépôts sauvages ou au pied des containers à bouteilles sont une plaie dans les villes. M. le Maire rappelle qu'il est important que chaque Viroflaysien suive les conseils de la Mairie et de VGP pour les dates et le contenu des différents ramassages ou dépôts en containers des déchets. Si non, des ramassages complémentaires coûteux doivent être mis en place pour maintenir la ville propre.

12) L'avenir de l'EHPAD des Aulnettes :

M. le Maire rappelle que cet EHPAD est un établissement Autonome sous la direction de l'Hôpital Mignot. Il est prévu de faire le transfert de cet EHPAD à Fontenay-le-Fleury dans un délai de 3 ans. Le permis de construire a été accordé, le financement est à finaliser.

Pour les familles de résidents actuels des Aulnettes qui ne souhaiteraient pas leur transfert à Fontenay, ils devront faire une demande pour un autre EHPAD.

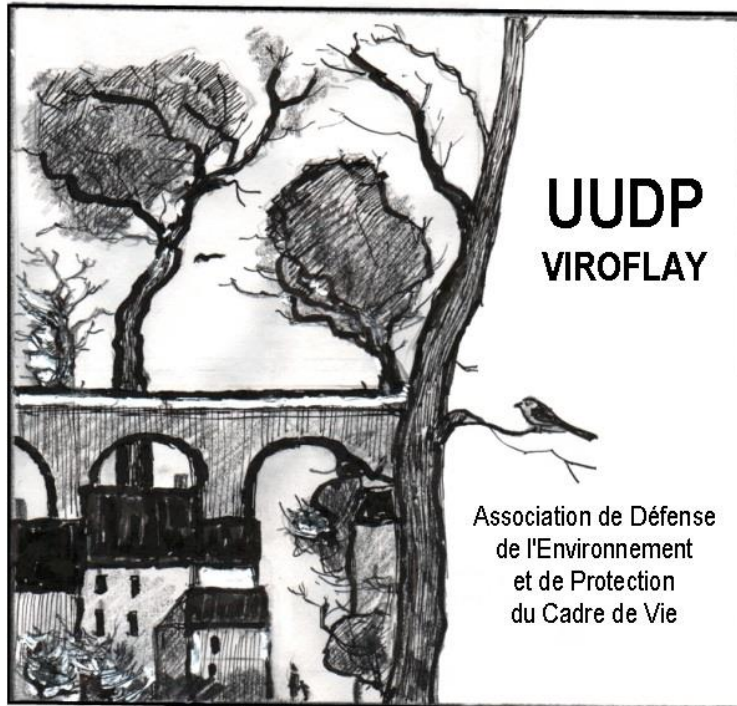
M. le Maire indique que quand l'EHPAD des Aulnettes disparaîtra il faudra trouver une utilisation conforme au PLU. S'il y a une nouvelle construction sur ces terrains, M. le Maire souhaite ne pas maximiser les possibilités de la zone UC et éviter les trop grandes façades qui donneraient sur les pavillons. Les usages futurs de cette zone pourraient être, entre autres, des logements pour seniors ou du logement social.

13) La pelouse synthétique du stade de foot :

La pelouse actuelle comportant des billes de caoutchouc pourrait apporter des ennuis de santé pour les joueurs, mais aussi des entraînements de ces billes vers les caniveaux et les égouts. Il faut cependant noter qu'elle est à remplacer tous les 10 ans et, avec les nouvelles réglementations, ne pourra pas être reconduite car il est interdit maintenant d'en faire de nouvelles sous la même forme. La nouvelle pelouse sera alors constituée d'une nouvelle substance qui sera conforme à la réglementation en vigueur.

14) Sol de la sente entre l'avenue du Général Leclerc et la rue des Marais longeant le lotissement du Vieux Pont de Bois :

Cette sente est ravinée par les pluies et dangereuse car les passants risquent de se tordre les chevilles ou de tomber. M. le Maire explique que cette sente n'appartient pas à la Municipalité mais au lotissement du Pont de Bois. La Mairie ne possède que les escaliers de la partie basse et les viroflaysiens n'ont qu'un droit de passage « à leurs risques et périls ».



Cotisations UUDP pour l'année 2024

La cotisation annuelle est de **8 €** pour les **sympathisants**,
12 € pour les **membres adhérents**
à partir de **20 €** pour les **membres bienfaiteurs**.

Elle peut être versée soit à votre correspondant de quartier soit au Président de l'Association, au 4 rue du Colonel Fabien à Viroflay.

L'UUDP-Viroflay est un organisme d'intérêt général au sens du code général des impôts. Les cotisations et dons sont déductibles des revenus déclarés. Une attestation fiscale sera remise **pour tout versement supérieur à 12 €**.

Bulletin d'adhésion (1) ou de renouvellement (1) - Année 2024

Nom.....Prénom.....courriel.....

.

Adresse.....

.

soutient l'action de l'UUDP et verse sa cotisation de..... €, le2024
à l'ordre de « l'UUDP-Viroflay » par chèque bancaire(1), chèque postal(1), en espèces(1).

(1): rayer les mentions inutiles